



**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 AVRIL 2019**

L'An deux mil dix neuf, le vingt-neuf avril, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de GROSBREUIL, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de GROSBREUIL, sous la présidence de Madame Martine DURAND, Maire de GROSBREUIL.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice : 15/18 jusqu'à la délibération n°7, 16/18 à partir de la délibération n°7 : Bernard ALINCANT, Laëtitia BARRAIN, Anne-Lise BRUNET (arrivée à la délibération n° n°7), Frédéric CHAILLOU, Isabelle de ROUX, Christiane DOUTEAU, Martine DURAND, Alain GUEDON, Jean-Luc GUERINEAU, Alain GUILMENT, Jean-François HAURAIX Marc HILLAIRET, Jacques PERIDY, Stéphanie SCHIEL, Martine VINCENDEAU, Frédérique VOINEAU-ORGERIT.

Etaient absents : 3/18 jusqu'à la délibération n°7, 2/18 à partir de la délibération n°7 :

Anne-Lise BRUNET a donné pouvoir à Christiane DOUTEAU

Chloé MERLET a donné pouvoir à Frédérique VOINEAU-ORGERIT,

Audrey MARIONNEAU absente excusée

Secrétaire de séance :

Laëtitia BARRAIN a exercé les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2019.

Madame La Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de séance du 1^{er} avril 2019. Bernard ALINCANT demande des précisions sur la règle de la prépondérance de la voix du Maire pour le vote des taxes locales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

- D'approuver ledit compte rendu du Conseil Municipal

Décision du Maire sur délégation

1. DIA 18 rue des Traires : droit de préemption non exercé sur ce bien.

1. DEL. 29.04.2019 Finances communales

- BUDGET ASSAINISSEMENT

Assujettissement TVA budget assainissement

Monsieur Peridy, Adjoint aux finances précise au Conseil Municipal qu'en Aout 2013, la Direction des Finances Publiques avait publié de nouvelles instructions fiscales qui modifiaient les conditions

de déductions de la TVA pour les collectivités qui avaient délégué l'exploitation de leur service d'assainissement par contrat d'affermage.

Et à compter du 1er janvier 2014, les communes dont les contrats d'affermage étaient en cours avaient la possibilité de conserver l'ancien régime, à savoir le transfert du droit à déduction de la TVA au délégataire, en écartant l'assujettissement à la TVA.

Mais le décret n° 2015-1763 du 27 décembre 2015 a supprimé la procédure de transfert du droit déduction de la TVA. Ainsi, tous les contrats nouvellement signés ou renouvelés, à compter du 1er janvier 2016, sont obligés de se conformer aux nouvelles règles.

Depuis le 1er janvier 2019, la commune de Grosbreuil a signé un nouveau contrat de concession de service public. Il convient donc d'assujettir à la TVA le budget assainissement 2019.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

- d'assujettir à la TVA le budget assainissement à partir de l'exercice budgétaire 2019.
- d'autoriser Madame La Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

DEL. 29.04.2019 Finances communales

- INTRAMUROS
-

Reporté.

2. DEL. 29.04.2019 Finances communales

- SYDEV ECLAIRAGE EGLISE : Choix de l'éclairage
-

Monsieur Hillairet, Adjoint à l'urbanisme-voirie présente au Conseil Municipal deux propositions du SYDEV pour la mise en lumière de l'Eglise :

1. Réaliser intégralement la mise en lumière de la façade (enveloppe budgétaire à prévoir d'environ 21 000€)
2. Poser uniquement les infrastructures en attente permettant de réaliser la mise en lumière ultérieurement sans endommager le parvis (= pose de 4 pots d'encastrement au sol + coffret d'éclairage : environ 870 € de coût de travaux, soit une participation communale d'environ 610€). Dans ce cas, cette prestation sera ajoutée directement dans le dossier en cours d'éclairage du parvis L.EC.103.18.002.

Vu l'avis de la Commission Finances proposant de poser les infrastructures en attente,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour, 0 contre, 0 Abstention de :

- Retenir la proposition du SYDEV n°2

- d'autoriser Madame La Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

DEL. 29.04.2019 Finances communales

- La Garenne : Devis
-

Reporté.

DEL. 29.04.2019 Finances communales

- Notre Dame de Paris
-

Madame La Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite apporter un don pour la reconstruction de Notre Dame de Paris : le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

3. DEL. 29.04.2019 Finances communales

- Indemnité de Conseil au comptable du Trésor pour l'année 2018
-

Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982 modifié précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État ou des établissements publics de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer pour le versement, au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur municipal, de l'indemnité de conseil et de l'indemnité de confection du budget pour un montant de 458.52 € pour l'année 2018 ;

Elle informe également l'assemblée que Monsieur Ménard, Trésorier municipal, accepte de fournir à la Commune les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1er de l'arrêté du 16 décembre 1983 susvisé.

Certains membres du Conseil Municipal sont défavorables au principe de versement d'une indemnité personnelle au Percepteur pour la réalisation de ses missions professionnelles de conseil.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

9 voix pour (Frédéric CHAILLOU, Christiane DOUTEAU + pouvoir Anne-Lise BRUNET, Martine DURAND, Jean-Luc GUERINEAU, Alain GUEDON, Martine VINCENDEAU, Jacques PERIDY, Marc HILLAIRET)

7 voix contre (Bernard ALINCANT, Isabelle de ROUX, Laëtitia BARRAIN, Alain GUILMENT, Stéphanie SCHIEL, Frédérique VOINEAU-ORGERIT+pouvoir Chloé MERLET)

1 Abstention de Jean-François HAURAIX :

- D'attribuer 100% de l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor, soit un montant de 458.52 € pour l'année 2018 ;
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

4. DEL. 29.04.2019 Finances communales

- EPF : Bilan d'activité au 31.12.2018
-

Conformément à la convention du 10.08.2017 entre la Commune et l'EPF de la Vendée, Madame La Maire présente au Conseil Municipal le bilan d'activité 2018 sur le secteur îlot du Moulin. Conformément à l'article L.2241-1 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour, 0 contre, 0 Abstention de :

- d'adopter le bilan annexé des acquisitions et cessions opérées en 2018 par l'EPF de Vendée ;
- d'autoriser Madame La Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

5. DEL. 29.04.2019 Finances communales

- Devis chauffage du restaurant scolaire
-

Madame La Maire présente au Conseil Municipal les devis pour l'installation de chauffage au restaurant scolaire.

Vu l'avis de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- Emet un avis favorable au devis de la SAS BERNARD Associés 35 ZI Le Bois Imbert 85280 LA FERRIERE pour un montant total de 5576.39 € HT soit 6691.67€ TTC
- Autorise Madame La Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DEL. 29.04.2019 Finances communales

- Devis Alarme école
-

Reporté.

DEL. 29.04.2019 Aménagement du bourg

- Place des Meuniers : plan des commerces.
-

Reporté.

DEL. 29.04.2019 Urbanisme – Assainissement

- Droit de préemption urbain
-

Sans objet.

6. DEL. 29.04.2019 Urbanisme – Assainissement

- Construction La Garenne : validation du plan de division et plan parcellaire et dépôt de la déclaration préalable de division
-

Madame La Maire présente le plan de division en 8 lots constructibles ainsi que le plan parcellaire sur base cadastrale pour le projet de construction La Garenne en vue du dépôt de la déclaration préalable de division.

Madame La Maire donne lecture du courrier reçu le 29 Avril 2019 de l'association pour la protection du paysage de Vendée afin de reconsidérer le projet pour assurer la sauvegarde de la haie bocagère et afin de prendre en compte l'aspect sécuritaire dans un souci de protection des systèmes racinaires et des arbres.

Madame La Maire rappelle les prescriptions du PLU qui prévoient que la haie est à conserver sauf pour prévoir les entrées aux parcelles constructibles et que ce projet prévoit 4 entrées.

Frédérique VOINEAU-ORGERIT regrette qu'un tel projet existe alors qu'il se situe dans un espace naturel boisé très agréable et spécifique sur la commune, dénaturant la rue et posant des questions sur la sécurité des sorties de parcelles sur la route.

Madame La Maire précise qu'en l'absence d'autre terrain communal constructible, il faut faire un choix en faveur du développement de la Commune par l'accueil de 8 familles nouvelles sur ces parcelles constructibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

11 voix pour (Martine DURAND, Jacques PERIDY, Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU + pouvoir Anne-Lise BRUNET, Martine VINCENDEAU, Frédéric CHAILLOU, Jean-Luc GUERINEAU, Alain GUEDON, Alain GUILMENT, Jean-François HAURAIX)

5 voix Pour Contre (Martine VINCENDEAU, Stéphanie SCHIEL, Frédérique VOINEAU-ORGERIT, + pouvoir Chloé MERLET, Bernard ALINCANT)

1 Abstention (Isabelle de ROUX) :

- Emet un avis favorable au plan de division en 8 lots ainsi que le plan parcellaire sur base cadastrale pour le projet de construction La Garenne en vue du dépôt de la déclaration préalable de division.
- Autorise Madame La Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

21H10 : Arrivée d'Anne-Lise BRUNET.

DEL. 29.04.2019 Urbanisme – Assainissement

- Transfert de la compétence assainissement des eaux usées à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral au 01.01.2020.
-

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence des eaux usées sera transférée de droit à la communauté de Communes Vendée Grand Littoral au 1^{er} janvier 2020, si les communes ne s'y sont pas opposées avant le 1^{er} juillet prochain.

Dans cette perspective, elle présente une note d'opportunité qui s'appuie sur une étude réalisée conjointement avec le groupement KPMG/GETUDES/ATLANTIC JURIS. Madame La Maire propose d'étudier ce transfert de compétence.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas au transfert de compétence des eaux usées à la communauté de Communes Vendée Grand Littoral au 1^{er} janvier 2020. Dans ce cas, une délibération n'est pas nécessaire.

7. DEL. 29.04.2019 Culture animations

- Lecture Publique : Gestion et coordination de bibliothèques
-

Les bibliothèques constituent le premier équipement culturel des Français. Dans les zones rurales, elles représentent un service clé pour l'animation culturelle et la création d'une dynamique collective.

Dans son projet de territoire adopté en janvier 2019, un des axes d'action de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral est la valorisation du territoire à travers son offre culturelle. Les bibliothèques constituent un levier essentiel de cette stratégie. En effet, notre territoire compte aujourd'hui 16 bibliothèques qui rassemblent 70 000 documents (livres, BD, DVD...) et mobilisent 130 bénévoles et 7 professionnels.

Ces équipements sont des atouts précieux pour le territoire mais leur disparité en termes de taille, de fonctionnement et de programmation ne permet pas aujourd'hui d'offrir à l'ensemble des habitants de Vendée Grand Littoral une offre culturelle suffisamment équilibrée et ambitieuse.

Pour cette raison, Madame La Maire informe l'Assemblée que la Communauté de communes a souhaité mobiliser les acteurs culturels autour d'un projet de mise en réseau des bibliothèques. Un projet qui permettrait véritablement de mailler le territoire et de donner un nouvel élan à la vie culturelle en Vendée Grand Littoral.

Ainsi, la prise de compétence « Réseau des bibliothèques » par la Communauté de communes permettrait de proposer à nos habitants un service gratuit, de qualité et de proximité reposant sur une offre documentaire accessible partout sur le réseau grâce à une carte unique. Cette mise en réseau serait également l'occasion de déployer sur l'ensemble du territoire une programmation culturelle annuelle ambitieuse et partagée.

Pour organiser et mettre en place ce projet fédérateur, Madame La Maire explique que Vendée Grand Littoral se propose de prendre la compétence supplémentaire « Réseau des bibliothèques » ainsi rédigée :

- « Création, animation, coordination, gestion et financement du réseau des bibliothèques et médiathèques
- Acquisition et gestion des fonds documentaires et multimédias permettant l'accès à la culture et son développement
- Acquisition, entretien et maintenance des matériels et logiciels spécifiques au réseau des bibliothèques-médiathèques
- Lecture publique : politique du livre, convention avec les autorités en charge de la politique culturelle du livre »

Pour mener à bien ces missions, une convention fixant les principes de la coopération intercommunale des bibliothèques dans le cadre de la mise en réseau sera réalisée afin de spécifier et déterminer les rôles de chacune des parties dans le fonctionnement de la bibliothèque ou médiathèque.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5214-16 et L 5214-23-1 précisant les compétences que peuvent exercer les communautés de communes ainsi que les dispositions financières qui y sont associées ;

Considérant que l'intérêt de valoriser le territoire au travers de son offre culturelle par la mise en réseau des bibliothèques sur le territoire de Vendée Grand Littoral, considérant l'intérêt d'étendre, de coordonner l'offre de services aux usagers, de favoriser l'accès à la lecture et à la Culture pour tous les publics, de renforcer le « lien social de proximité » par l'action culturelle et l'accès à la connaissance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix Pour, 0 Contre, 2 Abstentions (Frédéric CHAILLOU, Alain GUILMENT) :

DECIDE

1. De valider les nouveaux statuts de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral incluant la prise de compétence « Réseau des bibliothèques » :

- « Création, animation, coordination, gestion et financement du réseau des bibliothèques et médiathèques,
- Acquisition et gestion des fonds documentaires et multimédias permettant l'accès à la culture et son développement,
- Acquisition, entretien et maintenance des matériels et logiciels spécifiques au réseau des bibliothèques-médiathèques,
- Lecture publique : politique du livre, convention avec les autorités en charge de la politique culturelle du livre »

2. D'autoriser Madame La Maire ou son représentant à signer toutes les conventions afférentes à ce transfert de compétences.

DEL. 29.04.2019 Elections

- Jury d'assises 2020 : Désignation de 6 jurés
-

Madame La Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au tirage au sort des jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises du Département de la Vendée. Pour la commune de GROSBREUIL et du GIROUARD, 6 jurés sont à tirés au sort dont 4 pour la commune de GROSBREUIL. Madame La Maire rappelle que peuvent seuls remplir les fonctions de juré, les citoyens âgés de plus de 23 ans en 2020.

1^{er} juré :

- Tirage : 1201 : PICHARD Henriette née le 10/02/1942

2^{ème} juré :

- Tirage : 0299 : CHAILLOU Laurence née le 20/04/1977

3^{ème} juré :

- Tirage : 0272 : CARADEC Françoise née le 16/02/1949

4^{ème} juré :

- Tirage : 1298 : RAINAUD Philippe né le 25/05/1964

- Questions diverses

- **Iron Man le dimanche 16 juin** : De 10h45 à 15h00 traversée de GROSBREUIL :
- **les rues Beauséjour et printanière seront fermées dans les deux sens entre la D21 et D36**
- **la D36 sera fermée dans les deux sens entre la rue Beauséjour et la D4.**
- Accès Nieul le dolent via Talmont St Hilaire
- Accès Sainte Foy via RD36 direction Olonne sur Mer jusqu'à Tournebride
- Accès la Chapelle Achard via RD36 Direction Olonne sur Mer puis D160
- Accueil des Nouveaux arrivants le vendredi 17 Mai à 18h30 au Pôle culturel.
- Information SDIS : facturation d'un certain nombre d'opérations.
- Organisation des élections.
- Calendrier des réunions : En raison des élections, le Conseil municipal du 27 mai est reporté au 03 juin.

- Visite des élus de Grosbreuil à Trivalis-Vendée Tri : Jeudi 13 Juin à 17h00, départ 16h15 de la Mairie.
- Débat Vendée 2040 sur l'aménagement du territoire : <https://vendee2040.vendee.fr/>

Séance levée à 21h34.

Madame La Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Martine DURAND', is written over a circular official stamp.

Martine DURAND.



LISTE DES DELIBERATIONS DU 29.04.2019

1. DEL. 29.04.2019 Finances communales

- BUDGET ASSAINISSEMENT
Assujettissement TVA budget assainissement

2. DEL. 29.04.2019 Finances communales

- SYDEV ECLAIRAGE EGLISE : Choix de l'éclairage

3. DEL. 29.04.2019 Finances communales

- Indemnité de Conseil au comptable du Trésor pour l'année 2018

4. DEL. 29.04.2019 Finances communales

- EPF : Bilan d'activité au 31.12.2018

5. DEL. 29.04.2019 Finances communales

- Devis chauffage du restaurant scolaire

6. DEL. 29.04.2019 Urbanisme – Assainissement

- Construction La Garenne : validation du plan de division et plan parcellaire et dépôt de la déclaration préalable de division

7. DEL. 29.04.2019 Culture animations

- Lecture Publique : Gestion et coordination de bibliothèques

DEL. 29.04.2019 Elections

- Jury d'assises 2020 : Désignation de 6 jurés

DEL. 29.04.2019 Urbanisme – Assainissement

- Transfert de la compétence assainissement des eaux usées à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral au 01.01.2020.

DEL. 29.04.2019 Finances communales

- Lotissement La Garenne : Devis

DEL. 29.04.2019 Finances communales

- Notre Dame de Paris

DEL. 29.04.2019 Finances communales

- INTRAMUROS

DEL. 29.04.2019 Finances communales

- Devis Alarme école

DEL. 29.04.2019 Aménagement du bourg

- Place des Meuniers : plan des commerces.

DEL. 29.04.2019 Urbanisme – Assainissement

- Droit de préemption urbain

Signatures de la Séance du Conseil Municipal

ALINCANT Bernard	
BARRAIN Laëtitia	
BRUNET Anne-Lise	
CHAILLOU Frédéric	
de ROUX Isabelle	
DOUTEAU Christiane	
DURAND Martine	
GUEDON Alain	
GUERINEAU Jean-Luc	
GUILMENT Alain	
HAURAIX Jean-François	
HILLAIRET Marc	
MARIONNEAU Audrey	<i>Absente excusée</i>
MERLET Chloé	<i>Absente excusée</i>
PERIDY Jacques	
SCHIEL Stéphanie	
VINCENDEAU Martine	
VOINEAU-ORGERIT Frédérique	